

#14

RENCONTRES MATTHIEU-CÔTE

Tremplin chanson

INSCRIPTION AVANT LE 26 MARS

Modalités de participation

Pour participer, il suffit de compléter le bulletin d'inscription et de fournir les éléments suivants via WeTransfer :

- Une sélection de 3 titres MP3
- Vidéos (live et clip si possible)
- Textes des 3 chansons choisies
- Biographie
- Revue / extraits de presse
- 3 photos en HD (JPEG) + crédit photo
- Fiche technique son et plan de scène

correspondant à la formation inscrite

En les envoyant à :

semaphore-accueil@cebazat.fr

AVANT LE 26 MARS 2023 MINUIT

ATTENTION ! Dans une démarche de préservation de l'environnement, aucun dossier papier ne sera pris en compte. Nous accusons bonne réception de votre candidature par mail, **merci de bien vérifier vos spams.**

Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte.

Le cadre

Pour la 24^{ème} année consécutive, la Ville de Cébazat organise un **tremplin de chanson francophone** qui se déroulera dans le cadre du **festival Sémaphore en chanson** à Cébazat en **novembre 2023**.

Les **Rencontres Matthieu-Côte** sont destinées à promouvoir la chanson française de tous les styles et genres musicaux. Sauf changement de programme, elles se dérouleront **samedi 11 novembre 2023 à partir de 17h30**.

Les artistes concernés

Les Rencontres Matthieu-Côte sont **ouvertes aux auteurs, compositeurs et interprètes, professionnels ou en voie de professionnalisation**, qui ont un projet de développement de carrière et répondant aux critères suivants :

- Ne jamais avoir été primé aux précédentes Rencontres,
- Les oeuvres doivent être originales (pas de reprise),
- Les textes sont écrits en français,
- Avoir une expérience de la scène,
- Etre capable d'assurer un set de 40 minutes,
- Etre âgé de 18 ans minimum le jour du tremplin ou accompagné d'une personne majeure responsable

La sélection

Une **préselection** des candidats **sera effectuée sur titres audio (MP3) et vidéos live**. **Huit groupes maximum** seront retenus et interpréteront sur scène, **quatre ou cinq titres** pour **une durée totale de 20 minutes maximum**.

Les conditions

La sélection fera l'objet d'une **convention entre l'organisateur et le groupe**.

Elle précisera en outre les éléments suivants :

La sonorisation et l'éclairage seront celles de l'organisation.

Aucun sonorisateur ou éclairagiste du groupe ne sera admis en régie.

Un backline est prévu par le festival.

Les candidats sélectionnés devront pouvoir être présents sur le lieu du spectacle aux horaires indiqués dans la convention afin d'effectuer les balances.

Un ordre de passage sera établi selon des critères artistiques et techniques.

La soirée pourrait être enregistrée et retransmise en direct sur les ondes radiophoniques.

Les groupes retenus s'engagent à accepter à titre promotionnel **l'utilisation et la diffusion de cet enregistrement par les organisateurs**, de même que **l'utilisation des trois titres présentés** pour promouvoir en amont leur sélection au tremplin.

Un hébergement gratuit en chambre twin sera proposé aux seuls membres du groupe pour les nuitées des 10 et 11 novembre ainsi qu'une **enveloppe forfaitaire pour les frais de transport¹ et les repas du 11 novembre**.

Le jury

Le jury est **composé d'un(e) président(e), du directeur du Sémaphore, de l'adjointe à la Culture de la Ville de Cébazat, de la présidente de l'association C'Ma Chanson, de professionnels de la musique et de différents partenaires**. La remise des prix se fera à l'issue de la soirée.

Les Prix

Les Rencontres Matthieu-Côte sont **dotées de plusieurs prix** :

- Prix Matthieu-Côte, attribué par le jury : une programmation au festival Sémaphore en chanson 2024
- Prix Claude-Miaille, attribué par le public et la Ville de Cébazat : une résidence à Sémaphore en 2024
- Prix C'Ma Chanson, attribué par l'association C'Ma Chanson : une programmation en 2024
- Prix spécial du Crédit Mutuel Massif Central
- Programmmations, résidences, premières parties en fonction des membres du jury 2023
- A titre d'exemples, vous trouverez en annexe, le palmarès de 2022

Clause particulière

La participation au tremplin est gratuite et implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Aucune contestation de quelque nature que ce soit ne sera recevable en cas d'inobservation de l'une des clauses.

¹ Les frais de transports sont calculés sur la base de l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription ou à partir de l'aéroport d'arrivée en France pour les artistes vivant à l'étranger.

Le palmarès des 13^{ème} Rencontres Matthieu-Côte



DYNAH

Prix Horizon Musiques



GYSLAIN.N

Prix du Public
Prix Détours de Chant
Prix Ville Saint-Jean de la Ruelle
Prix Le Salagou en Chanson
Prix La Baie des Singes



LUPO

Prix C'Ma Chanson
Prix Pause Guitare
Prix Milatsika Emergence (Mayotte)
Prix A Thou Bout d'Chant



MARCIA HIGELIN

Prix Festiv' Allier
Prix L'Art Déco
Prix Festival des Chants de Mars
Prix La Coopérative de Mai



OSCAR LES VACANCES

Prix du Jury
Prix La Puce à l'Oreille
Prix Manufacture chanson
Prix Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
Prix Le Bijou
Prix La 2Deuche
Prix L'Agartha



SIBLING THEORY

Prix Crédit Mutuel Massif Central



SLOGAN

Prix Ville de Cébazat
Prix La Muscade
Prix Radio Arverne
Prix Chantons Sous Les Pins
Prix Ville de Saint-Eloy-Les-Mines



SUZANNE BELAUBRE

Prix module coaching avec Sémaphore